



RAPPORT – BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

BOLLORE ENERGY
31-32 Quai De Dion Bouton
92800 PUTEAUX

Rapport N°: 7158451-2 / 1-3FM5VDF

VERSION	DATE D'EMISSION	AUTEUR	VERIFICATEUR
2	17/09/2018	Mélanie MORAIS	Béatrice TORRALBA



**BUREAU
VERITAS**

Bureau Veritas Exploitation - Siège social : 8 cours du Triangle– 92800 Puteaux
SAS au capital de 36 315 050 € - RCS Nanterre 790 184 675

© Bureau Veritas Exploitation 2017 - Confidentiel - Toute reproduction interdite

*Move Forward with Confidence**



SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	3
1.1.	OBJET.....	3
1.2.	CADRE REGLEMENTAIRE.....	3
1.3.	CONTENU DU RAPPORT.....	4
1.4.	GLOSSAIRE.....	5
2	BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE.....	6
2.1.	DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE.....	6
2.1.1	<i>Informations administratives.....</i>	<i>6</i>
2.1.2	<i>Description sommaire de l'activité.....</i>	<i>6</i>
2.1.3	<i>Mode de consolidation choisi.....</i>	<i>6</i>
2.1.4	<i>Description du périmètre organisationnel retenu.....</i>	<i>8</i>
2.1.5	<i>Description des périmètres opérationnels / postes d'émissions retenus.....</i>	<i>11</i>
2.2.	ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE.....	13
2.2.1	<i>Année de reporting.....</i>	<i>13</i>
2.2.2	<i>Année de référence.....</i>	<i>13</i>
2.3.	EMISSIONS DE GES.....	14
2.3.1	<i>Emissions directes de GES.....</i>	<i>14</i>
2.3.2	<i>Emissions indirectes de GES associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur</i> <i>20</i>	
2.3.3	<i>Autres émissions indirectes de GES.....</i>	<i>21</i>
2.3.4	<i>Tableau de synthèse des émissions.....</i>	<i>21</i>
2.4.	ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES.....	25
2.5.	EXCLUSION DE SOURCES DE GES ET DE POSTES D'EMISSIONS DE GES.....	25
2.6.	FACTEURS D'EMISSIONS ET POUVOIRS DE RECHAUFFEMENT GLOBAUX (PRG) UTILISES 26	
2.7.	ADRESSE DU SITE INTERNET OU LE BILAN EST MIS A DISPOSITION DU PUBLIC.....	26
3	SYNTHESE DES ACTIONS.....	27
4	ANNEXE 1 : CONSOMMATION DES BATIMENTS (2017).....	29
5	ANNEXE 2 : CONSOMMATION GASOIL VEHICULES/CAMIONS.....	32



1 INTRODUCTION

1.1. OBJET

La société Bolloré Energy est une personne morale de droit privé employant plus de 500 personnes en France. A ce titre, Bolloré Energy devait réaliser son premier bilan de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) au plus tard pour le 31 décembre 2012, puis ses mises à jour au plus tard avant la fin de chaque période quadriennale qui suit.

Le précédent bilan de BOLLORE Energy a bien été réalisé en 2015 en prenant comme année de référence l'année 2014. Il doit donc mettre à jour son bilan des émissions de gaz à effet de serre au plus tard pour le 31 décembre 2019.

Dans notre cas, ce bilan se base sur les données 2017 (année de reporting).

Le bilan a été réalisé avec l'assistance de la société BUREAU VERITAS, basée à Nanterre (92).

Les informations et données consignées dans ce document émanent de la société Bolloré Energy qui a vérifié le présent document, en assure l'authenticité et en assume la responsabilité.

Le bilan a été réalisé au moyen de l'outil Bilan Carbone® - version 8.0 de l'Association Bilan Carbone (ABC) qui permet de répondre intégralement à l'obligation réglementaire.

1.2. CADRE REGLEMENTAIRE

Suite au Grenelle de l'Environnement, deux principaux textes sont parus concernant la réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) :

- la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) et notamment son article 75 qui a créé une nouvelle section au chapitre IX du titre II du livre II du code de l'environnement, intitulée « Bilan des émissions de gaz à effet de serre et plan climat-énergie territorial »,
- le décret n°2011-829 du 11 juillet 2011 relatif au bilan des émissions de gaz à effet de serre et au plan climat-énergie territorial qui inscrit dans le code de l'environnement des dispositions réglementaires aux articles R229-45 à R229-56 permettant de définir les modalités d'applications du dispositif.



Le bilan est obligatoire pour les personnes morales de droit privées employant plus de 500 personnes pour la France métropolitaine ou plus de 250 personnes pour les régions et départements d'outre-mer. En outre, le bilan est obligatoire pour l'État, les régions, les départements, les communautés urbaines, les communautés d'agglomération et les communes ou communautés de communes de plus de 50 000 habitants ainsi que les autres personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes.

Les personnes morales tenues d'établir un bilan des émissions de gaz à effet de serre sont celles qui ont leur siège en France ou y disposent d'un ou plusieurs établissements stables et qui remplissent la condition d'effectif rappelée plus haut, l'effectif étant calculé conformément aux règles prévues à l'article L. 1111-2 du code du travail, au 31 décembre de l'année précédant l'année de remise du bilan.

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre fournit une évaluation du volume d'émissions de gaz à effet de serre produit par les activités exercées par la personne morale sur le territoire national au cours d'une année. Le volume à évaluer est celui produit au cours de l'année précédant celle où le bilan est établi ou mis à jour ou, à défaut de données disponibles, au cours de la pénultième année. Les émissions sont exprimées en équivalent de tonnes de dioxyde de carbone.

Le bilan doit être accompagné d'une synthèse des actions qui présente, pour chaque catégorie d'émissions (directes et indirectes), les actions que la personne morale envisage de mettre en œuvre au cours des 4 années suivant l'établissement du bilan. Cette synthèse indique le volume global des réductions d'émissions de gaz à effet de serre attendu.

Le bilan d'émissions de GES est public et mis à jour tous les 4 ans. Le premier bilan doit être établi avant le 31 décembre 2012.

Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 24 août 2011 relatif aux gaz à effet de serre couverts par les bilans d'émissions de gaz à effet de serre, à savoir :

- le dioxyde de carbone (CO₂),
- le méthane (CH₄),
- le protoxyde d'azote (N₂O),
- les hydrofluorocarbones (HFC),
- les hydrocarbures perfluorés (PFC),
- l'hexafluorure de soufre (SF₆).

1.3. CONTENU DU RAPPORT

Le présent rapport s'appuie sur la trame du guide du MEDDTL (Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement) intitulé « Méthode pour la réalisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre conformément à l'article 75 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (ENE) – Version 2 ». Le chapitre suivant reprend ainsi les différents éléments attendus.

La dernière partie de ce rapport présente la synthèse des actions de réduction envisagées sur 4 ans et le volume global des réductions attendu.



1.4. GLOSSAIRE

Nous reprenons ci-dessous quelques définitions issues de la méthodologie ministérielle précitée :

Gaz à effet de serre (GES) : constituant gazeux de l'atmosphère naturel ou anthropogène, qui absorbe et émet le rayonnement d'une longueur d'onde spécifique du spectre du rayonnement infrarouge émis par la surface de la Terre, l'atmosphère et les nuages. Les gaz à effet de serre considérés sont ceux énumérés par l'arrêté du 24 août 2011.

Bilan d'émissions de Gaz à effet de serre (GES) : évaluation du volume total de GES émis dans l'atmosphère sur une année par les activités de la personne morale (PM) sur le territoire national, et exprimé en équivalent tonnes de dioxyde de carbone.

Catégorie d'émission : Ensemble de postes d'émissions de GES. Trois catégories d'émissions sont distinguées, les émissions directes de GES, les émissions de GES indirectes liées à l'énergie et les autres émissions indirectes de GES. Ces catégories sont dénommées « scope » dans d'autres référentiels.

Donnée vérifiable : Donnée qui peut être vérifiée, au sens de justifiée ou documentée (notamment dans le cadre de la transmission au préfet du bilan de la personne morale, article R 229-48).

Émission directe de GES : émission de GES de sources de gaz à effet de serre, fixes et mobiles, contrôlées par la personne morale.

Émission indirecte de GES associée à l'énergie : émission de GES provenant de la production de l'électricité, de la chaleur ou de la vapeur importée et consommée par la personne morale pour ses activités.

Autre émission indirecte de GES : émission de GES, autre que les émissions indirectes de GES associées à l'énergie, qui est une conséquence des activités d'une personne morale, mais qui provient de sources de gaz à effet de serre contrôlées par d'autres entités.

Facteur d'émission ou de suppression des gaz à effet de serre (FE) : facteur rapportant les données d'activité aux émissions ou suppressions de GES.

Postes d'émissions : émissions de GES provenant de sources ou de type de sources homogènes. Un poste d'émission peut être assimilé à une sous-catégorie.

Pouvoir de Réchauffement Global (PRG) : facteur décrivant l'impact de forçage radiatif d'une unité massique d'un gaz à effet de serre donné par rapport à une unité équivalente de dioxyde de carbone pour une période donnée.



2 BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

2.1. DESCRIPTION DE LA PERSONNE MORALE

2.1.1 Informations administratives

Raison sociale : BOLLORE Energy
Code NAF : 4778 B
Code SIREN : 601 251 614
Adresse : 31-32 Quai de Dion Bouton
92800 PUTEAUX
Nombre de salariés : 729 personnes (au 31/12/2017)

Le siège social de cette entreprise est actuellement situé à ODET 29500 ERGUE GABERIC

2.1.2 Description sommaire de l'activité

Bolloré Energy est une filiale du Groupe Bolloré. Le Groupe Bolloré est présent dans 104 pays, emploie 53 000 personnes et enregistre un chiffre d'affaires annuel d'environ 10 milliards d'euros.

Bolloré Energy, premier distributeur indépendant français, assure la distribution de fioul domestique et d'autres produits pétroliers auprès de 400 000 clients, particuliers et professionnels.

Bolloré Energy a construit un réseau de plus de 40 agences pour garantir la rapidité de ses délais d'intervention, la souplesse de ses plages horaires de livraison, et la disponibilité de ses techniciens. La proximité est l'atout majeur de Bolloré Energy, qui propose aussi conseil et services techniques liés au chauffage au fioul (installation, entretien, dépannage).

Bolloré Energy est le distributeur exclusif du Fioul Bien-Être, fioul domestique de qualité supérieure.

Bolloré Energy est labellisé professionnel RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), référence 07913, et possède les agréments Qualibat :

- 5361 : Rénovations d'installations thermiques (technicité courante) ;
- 5511 : Maintenance d'installations thermiques (technicité courante) ;
- 8411 : Installations thermiques bois (technicité courante) pour certaines agences.

2.1.3 Mode de consolidation choisi

La norme ISO 14064-1 décrit deux modes de consolidation permettant de déterminer le périmètre organisationnel :

- L'approche « part du capital » : l'organisation consolide les émissions des biens et activités à hauteur de sa prise de participation dans ces derniers.
- L'approche « contrôle » :
 - financier : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle financier,



- ou opérationnel : l'organisation consolide 100 % des émissions des installations pour lesquelles elle exerce un contrôle opérationnel (c'est à dire qu'elle exploite).

La méthodologie du ministère retient l'approche « contrôle », restreinte aux seuls établissements identifiés sous le numéro SIREN de la personne morale, devant réaliser son bilan d'émissions de GES. Ainsi le périmètre organisationnel de cette personne morale intègre, pour la totalité des établissements identifiés sous son numéro de SIREN, l'ensemble des biens et activités qu'elle contrôle, et les émissions associées devront ainsi être consolidées. Cette personne morale doit préciser si le mode de contrôle retenu est « financier » ou « opérationnel ».

La société BOLLORE Energy a choisi le mode de consolidation par contrôle opérationnel, dans le cadre du présent bilan.



2.1.4 Description du périmètre organisationnel retenu

Le périmètre organisationnel intègre l'ensemble des établissements de l'entreprise ; les émissions associées aux différents établissements doivent ainsi être consolidées.

Dans le cas présent, BOLLORE Energy dispose de 102 établissements suivants enregistrés sous un même numéro SIREN et situés sur le territoire français (contre 63 en 2015) :

Code agence	Appellation Agence	Localisation (SIRET)	SIREN	Nombre de salariés en 2017
AIR	Aire sur l'Adour	AIRE SUR L'ADOUR	601251614	7
		LESCAR	601251614	0
		PLAISANCE	601251614	2
AIX	Aix-les-Bains	AIX-LES-BAINS	601251614	14
ALD	Alençon	ALENCON	601251614	4
		ST LANGIS LES MORTAGNE	601251614	2
ALE	Alès	ALES	601251614	6
AVD	Avignon	AVIGNON	601251614	10
		CAROMB	601251614	1
BAG	Bagnoles de l'Orne	BAGNOLES DE L'ORNE	601251614	6
BAY	Bayonne	ANGLET	601251614	8
		RIVIERE-SAAS-ET-GOURBY	601251614	2
BEL	Belfort Meroux	MEROUX	601251614	14
BES	Besançon	BESANCON	601251614	9
BLO	Blois	LA CHAUSSEE SAINT VICTOR	601251614	11
BOI	Bordeaux NI	BORDEAUX	601251614	6
BOU	Bourges	SAINT DOULCHARD	601251614	8
		VIERZON	601251614	5
CAD	Caen	CORMELLES-LE-ROYAL	601251614	22
		PONT AUDEMER	601251614	4
CVI	Charleville Mezières	AUVILLERS LES FORGES	601251614	1
		MONTMEDY	601251614	2
		MOUZON	601251614	1
		SAULT-LES-RETHEL	601251614	0
		VRIGNE AUX BOIS	601251614	14
CAI	Charleville NI	CHARLEVILLE MEZIERES	601251614	3
CHT	Chartres	LUCE	601251614	11
		NOGENT LE ROTROU	601251614	3
CHB	Chateauroux	CHATEAUROUX	601251614	12



Code agence	Appellation Agence	Localisation (SIRET)	SIREN	Nombre de salariés en 2017
COU	Clermont Ferrand	GERZAT	601251614	15
		ISSOIRE	601251614	0
		LA BOURBOULE	601251614	2
COL	Colmar	SAINTE CROIX EN PLAINE	601251614	11
COA	Côtes d'Armor	PLERIN	601251614	4
		YFFINIAC	601251614	10
DNC	Dépôt de Mondeville	MONDEVILLE	601251614	4
EUN	Eu	ESSERTAUX	601251614	3
		ETALONDES	601251614	4
EVD	Evreux	FALAISE	601251614	8
FIT	Finistère	LANDIVISIAU	601251614	4
		PLUGUFFAN	601251614	3
GRD	Granville	GRANVILLE	601251614	8
SAS	Grosbliederstroff	GROSBLIEDERSTROFF	601251614	9
ILV	Ille et Vilaine	JAVENE	601251614	11
		LANRIGAN	601251614	2
BED	La Vieille Lyre	BERNAY	601251614	2
		LA VIEILLE LYRE	601251614	5
LAD	La Vieille Lyre	L'AIGLE	601251614	2
LVR	Lavera	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	601251614	7
LMD	Le Mans	CONFLANS SUR ANILLE	601251614	1
		LE MANS	601251614	7
MAS	Mayenne	MAYENNE	601251614	11
MJG	Metz	WOIPPY	601251614	12
MOT	Montereau Fault Yonne	CHATEAU RENARD	601251614	3
		LAMBALLE	601251614	6
		MONTEREAU FAULT YONNE	601251614	12
		PROVINS	601251614	4
		SAINT JULIEN DU SAULT	601251614	1
MIS	Montrichard	MONTRICHARD	601251614	6
MOR	Morbihan	AURAY	601251614	9
		LORIENT	601251614	2
		PONTIVY	601251614	0
MUL	Mulhouse	RIEDISHEIM	601251614	21
NAN	Nancy	LUDRES	601251614	19
NAI	Nantes NI	NANTES	601251614	7
NEV	Nevers	CHITRY LES MINES	601251614	1



	NEVERS	601251614	9
--	--------	-----------	---

Code agence	Appellation Agence	Localisation (SIRET)	SIREN	Nombre de salariés en 2017
NIC	Nice	NICE	601251614	16
NIM	Nimes	ARLES	601251614	1
		BOUILLARGUES	601251614	7
ORL	Orléans	ORLEANS	601251614	12
PAI	Paris NI	RAMBOUILLET	601251614	5
PAL	Pays de Loire	LES TOUCHES	601251614	3
		MACHECOUL-SAINT-MEME	601251614	6
MOD	Pontaubault	MORTAIN	601251614	5
		PONTAUBAULT	601251614	5
REI	Reims	MAREUIL-LE-PORT	601251614	2
		REIMS	601251614	15
ROM	Romilly sur seine	BAR-SUR-SEINE	601251614	1
		EPAGNE	601251614	1
		ROMILLY SUR SEINE	601251614	7
		SEZANNE	601251614	1
ROC	Rouen	AUBEVOYE	601251614	8
		CLEON	601251614	7
		LOUVIERS	601251614	11
		LE PETIT-QUEVILLY	601251614	7
ROI	Rouen NI	ROUEN	601251614	4
SAM	Saint Amand Montrond	SAINT AMAND MONTROND	601251614	6
SDI	Saint Dié des Vosges	GOLBEY	601251614	3
		SAINT DIE DES VOSGES	601251614	6
		VIVIERS-LE-GRAS	601251614	2
SAD	Saussay	SAUSSAY	601251614	6
SIEGE	Siège Puteaux	PUTEAUX	601251614	75
STR	Strasbourg	STRASBOURG	601251614	23
TOD	Touques	TOUQUES	601251614	3
VDS	Val de Saone	SELLIERES	601251614	5
VAD	Valognes	COUTANCES	601251614	4
		SAINT LO	601251614	3
		VALOGNES	601251614	14
VID	Vire	CONDE SUR NOIREAU	601251614	11
		VIRE	601251614	3
VLF	Vitry le François	MAROLLES	601251614	8

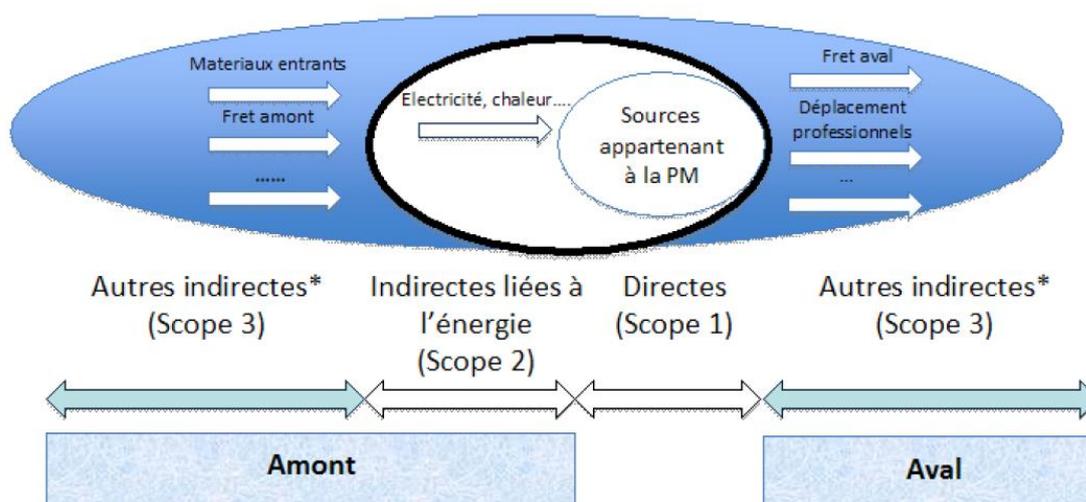
2.1.5 Description des périmètres opérationnels / postes d'émissions retenus

En s'appuyant sur la norme ISO 14064-1, le décret n° 2011-829 du 11 juillet 2011 précise une distinction des émissions selon 2 catégories présentées ci-dessous :

- les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la personne morale (PM),
- les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de la personne morale.

De plus, une troisième catégorie d'émission est distinguée, à savoir les autres émissions indirectement produites par les activités de l'entreprise. Cette catégorie ne fait pas partie de l'obligation réglementaire mais peut être prise en compte de manière optionnelle.

A titre d'illustration, la figure ci-dessous représente les différents périmètres cités précédemment :



Le périmètre opérationnel retenu pour le bilan GES de BOLLORE Energy est celui de l'obligation réglementaire stricte (scope 1 et scope 2).

Ainsi les postes d'émissions qui seront pris en compte dans ce bilan sont les postes 1 à 7 de la nomenclature des catégories, postes et sources d'émissions présentées ci-après :



Catégorie d'émission	N°	Postes d'émissions	Exemple de sources d'émissions
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	Combustion d'énergie de sources fixes
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Combustion de carburant des sources mobiles
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	Procédés industriels non liées à une combustion pouvant provenir de décarbonatation, de réactions chimiques, etc.
	4	Emissions directes fugitives	Fuites de fluides frigorigènes, bétail, fertilisation azotée, traitement de déchets organiques, etc.
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)	Biomasse liée aux activités sur le sol, les zones humides ou l'exploitation des forêts.
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité**	Production de l'électricité, son transport et sa distribution
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid**	Production de vapeur, chaleur et froid, leur transport et leur distribution
Autres émissions indirectes de GES*	8	Emissions liées à l'énergie non incluse dans les catégories « émissions directes de GES » et « émissions de GES à énergie indirectes »	- Extraction, production, et transport des combustibles consommés par la PM - Extraction, production, et transport des combustibles consommés lors de la production d'électricité, de vapeur, de chaleur et de froid consommée par la PM
	9	Achats de produits ou services	- Extraction et production des intrants matériels et immatériels de la PM qui ne sont pas inclus dans les autres postes. - Sous traitance
	10	Immobilisations de biens	Extraction et production des biens corporels et incorporels immobilisés par la PM
	11	Déchets	Transport et traitement des déchets de la PM
	12	Transport de marchandise amont	Transport de marchandise dont le coût est supporté par la PM
	13	Déplacements professionnels	Transports des employés par des moyens n'appartenant pas à la PM
Autres émissions indirectes de GES*	14	Franchise amont	Activité du franchiseur
	15	Actifs en leasing amont	Actifs en leasing tel que les consommations d'énergie et la fabrication des équipements en tant que tel
	16	Investissements	Sources liées aux projets ou activités liées aux investissements financiers
	17	Transport des visiteurs et des clients	Consommation d'énergie liés au transport des visiteurs de la PM qu'ils soient clients, fournisseurs ou autre.
	18	Transport des marchandises aval	Transport et à la distribution dont le coût n'est pas supporté par la PM
	19	Utilisation des produits vendus	Consommation d'énergie
	20	Fin de vie des produits vendus	Traitement de la fin de vie des produits
	21	Franchise aval	Consommation d'énergie des franchisés
	22	Leasing aval	Consommation d'énergie des actifs en bail
	23	Déplacement domicile travail	Déplacement domicile-travail et télétravail
	24	Autres émissions indirectes	Emissions indirectes non couvertes par les postes précédemment cités dans les catégories 7 à 23

* Catégories d'émissions non concernés par l'obligation réglementaire

** Les émissions indirectes associées au transport et la distribution de l'électricité, de la vapeur, de la chaleur et du froid sont comptabilisées dans les référentiels internationaux dans la catégorie « Autres émissions indirectes de GES » (scope 3).



2.2. ANNEE DE REPORTING DE L'EXERCICE ET ANNEE DE REFERENCE

2.2.1 Année de reporting

L'année de reporting est l'année sur laquelle les données d'activités sont collectées pour établir le bilan.

L'année de reporting de ce bilan est l'année 2017 (du 1^{er} janvier au 31 décembre).

2.2.2 Année de référence

L'année de référence permet à l'entité de suivre ses émissions dans le temps et de mesurer l'efficacité des actions mises en œuvre.

Le bilan d'émission de GES sur cette année de référence doit être recalculé en cas de changement de périmètre organisationnel de la personne morale ou de changement de méthode d'évaluation des émissions de GES, à l'occasion de l'établissement de bilans GES ultérieurs.

Afin d'éviter la réalisation de plusieurs bilans d'émissions de GES lors du 1^{er} exercice, la personne morale peut utiliser sa première année de reporting comme année de référence.

Le premier bilan a été réalisé en 2012 en prenant comme année de référence choisie par BOLLORE Energy l'année 2011.

Cependant, entre 2011 et 2014, le périmètre de la société BOLLORE Energy a fortement évolué avec la création de 18 nouveaux sites entre 2011 et 2014.

De ce fait, en cohérence avec l'Annexe 6 du guide méthodologique du M.E.D.D.E, la nouvelle année de référence pour la réalisation du bilan GES sera l'année 2014.



2.3. EMISSIONS DE GES

Ce paragraphe présente, poste par poste, les différents éléments ayant permis de calculer les émissions de GES pour les deux catégories suivantes :

- les émissions directes, produites par les sources fixes et mobiles, nécessaires aux activités de l'entreprise,
- les émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaire aux activités de l'entreprise.

Une synthèse des émissions est ensuite présentée sous la forme d'un tableau récapitulatif.

2.3.1 Emissions directes de GES

■ Emissions directes des sources fixes de combustion (poste 1)

Les émissions directes des sources fixes de combustion proviennent uniquement de la combustion des combustibles de toute nature au sein des sources fixes contrôlées par la personne morale réalisant son bilan, c'est-à-dire des brûleurs, fours, turbines, torchères, chaudières, groupes électrogènes ou autres moteurs fixes,...

Les combustibles concernés peuvent être d'origine fossile (produits pétroliers, houille, gaz, etc.) ou autre (biomasse, déchets organiques et non organiques, etc.).

Identification des sources de BOLLORE Energy :

Le chauffage de la plupart des sites de Bolloré Energy fonctionnent avec du fioul domestique. Le site de « Vire » utilise du chauffage au gaz.

L'ensemble des installations sont considérées sous le contrôle opérationnel de la société. Aussi, l'installation de chauffage collectif du siège administratif, non gérée par Bolloré Energy n'est pas pris en compte dans le périmètre de cette étude.

Calcul des émissions :

Fioul domestique :

Site	Quantité de fioul domestique consommée en 2017
Ensemble des sites*	194 395 litres
TOTAL	194 395 litres

*Le détail des consommations par site se trouve en Annexe 01

Gaz naturel :

Site	Quantité de gaz naturel consommée en 2017
Ensemble des sites*	36 287 kWh PCI (40 279 kWh PCS)
TOTAL	36 287 kWh PCI

*Le détail des consommations par site se trouve en Annexe 01

Pour le gaz naturel, 1 kWh PCS équivaut à 1/1,11 kWh PCI (PCS/PCI = 1,11).

Les données utilisées pour le calcul des émissions sont les suivantes :

Site	Combustible	Quantité consommée (en 2017)	Facteur d'émission	Emissions générées (en 2017)
Ensemble des sites	Gaz Naturel	36 287 kWh PCI	0,243 kg eq CO ₂ par kWh PCI	8,81 teq CO₂
	Fioul domestique	194 395 litres	3,251 kg eq CO ₂ par litre	631,98 teq CO₂
TOTAL				640,79 teq CO₂

■ Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique (poste 2)

Les émissions directes des sources mobiles proviennent uniquement de la combustion de carburants au sein de sources de combustion en mouvement contrôlées par la personne morale réalisant son bilan, c'est-à-dire des véhicules terrestres, aériens, ferroviaires, marins ou fluviaux.

Par dérogation à la règle générale, la personne morale comptabilise ses consommations de carburants sur le territoire national et hors territoire national quel que soit le mode de transport utilisé.

Quand un véhicule contrôlé par l'organisme réalisant son bilan est utilisé à la fois pour des déplacements professionnels et personnels (c'est le cas des véhicules de fonction par exemple), seules les émissions relatives aux déplacements professionnels sont reportées dans ce poste. Si cette distinction ne peut pas être faite, alors il convient de comptabiliser l'ensemble des émissions.

Identification des sources de BOLLORE Energy :

Bolloré Energy dispose d'une flotte de véhicules composée de 196 voitures/véhicules légers ainsi qu'une flotte de camions de distribution de produits pétroliers composée de 317 camions.



Les données proviennent des quantités de carburant facturées par Total et des quantités de carburant prises dans les réserves de Bolloré Energy (données de la comptabilité).

Calcul des émissions :

Les données utilisées pour le calcul des émissions des véhicules légers et utilitaires sont les suivantes :

Type de véhicules	Combustible	Quantité consommée en 2017	Facteur d'émission	Emissions générées
Véhicules en flotte**	Gasoil	340 479 litres	1,88 kg eq CO ₂ par litre	640,1 t eq CO₂
Camions en flotte**	Gasoil	2 517 649 litres	1,88 kg eq CO ₂ par litre	4 733,2 t eq CO₂
TOTAL				5 373,281 t eq CO₂

** Le détail des consommations par site se trouve en Annexe 02

■ **Emissions directes des procédés hors énergie (poste 3)**

Les émissions directes dites de « procédés » proviennent d'activités biologiques, mécaniques, chimiques, ou d'autres activités qui sont liées à un procédé industriel.

Cette catégorie couvre donc un champ très large d'émissions tels que :

- Décarbonatation du calcaire pendant la phase de production de ciment générant du dioxyde de carbone,
- Émissions de SF₆ lors de la production d'aluminium, ...

Identification des sources de BOLLORE Energy :

Compte-tenu de l'activité et des installations de BOLLORE Energy, aucune émission de gaz à effet de serre n'est générée au niveau de ce poste.

■ **Emissions directes fugitives (poste 4)**

Les émissions directes fugitives proviennent de rejets intentionnels ou non intentionnels de sources souvent difficilement contrôlables physiquement.

Généralement ces émissions proviennent :

- de fuites lors d'opérations de remplissage, stockage, transport, ou utilisation de gaz à effet de serre par exemple dans le cas de transport de gaz naturel, d'utilisation de gaz frigorigène dans les systèmes de refroidissement, etc.,



- de réaction anaérobie, par exemple dans le cas de la décomposition de matière organique dans les centres d'enfouissement de déchets, dans les rizières, dans les eaux stagnantes de bassins de décantation, etc.,
- de certaines réactions de nitrification et dénitrification, par exemple lors d'épandage de fertilisants azotés dans les champs, lors d'opérations de traitement des eaux usées, etc.,
- d'émissions de méthane dans les mines de charbon ou depuis un tas de charbon, etc.

Identification des sources de BOLLORE Energy :

35 sites sont concernés par ce poste du fait des fuites éventuelles de fluides frigorigènes au niveau des systèmes de climatisation.

Calcul des émissions :

Des informations relatives aux contrôles d'étanchéité réalisés en 2017 ont été transmises par BOLLORE Energy uniquement pour certains sites.

Par conséquent, une estimation des fuites de fluides frigorigènes a été réalisée en utilisant les données bibliographiques de l'ADEME les caractéristiques des équipements (identiques à ceux de 2014, selon les informations transmises par BOLLORE Energy).

Nous avons ainsi considéré que les équipements contenaient 0,3 kg de fluide par kW frigorifique et que 5% des fluides contenus dans un circuit de climatisation à air s'échappait dans l'atmosphère par an.

Site		Nbre total d'eqpts de froid	Identification équipement	Puissance frigorifique (en kW)	Nature du fluide frigorigène	Quantité totale de fluide (en kg)	Quantité de fuite estimée (en kg)
CVI	CHARLEVILLE	4	N.C	1,2	R22	0,36	0,02
VDS	VAL DE SAONE	2	TECHNIBEL SCDV106C5VAC	2,65	R407C	0,795	0,04
ROC	ROUEN - Aubevoye	2	FS CONCEPT KFRG35V/B/HB	3,5	R407C	1,88	0,09
ROC	ROUEN - Etrepagny	1	FS CONCEPT KFRG35V/B/HB	3,5	R407C	0,94	0,05
ROC	ROUEN - Louviers	1	TOSHIBA RAS-3M26 GAV-E	3 - 15	R410A	2,4	0,12
AIR	AIRE SUR L'ADOUR	1	FUJITSU GENERAL / AOHG12LLCC	4	R410A	0,85	0,04
LVR	CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	1	windo	4,7	R410A	1,41	0,07
CHB	CHATEAUROUX	1	N.C	4	R22	1,2	0,06
ORL	ORLÉANS	5	TECHNIBEL MCAV122C5TAA	18,4	R407C	2,35	0,12
MUL	MULHOUSE	4	HAIER	1,95	R407C	4,19	0,21
PAI	PARIS NI	1	N.C	3,98	R410A	1,194	0,06
BES	BESANCON	3	N.C	2,325	R22	0,87	0,04



Site		Nbre total d'eqpts de froid	Identification équipement	Puissance frigorifique (en kW)	Nature du fluide frigorigène	Quantité totale de fluide (en kg)	Quantité de fuite estimée (en kg)
BLO	BLOIS	1	N.C	9	R407C	2,7	0,14
BOI	BORDEAUX NI	1	CARRIER 30 RH 090 B	83	R407C	24,9	1,25
STD	STRASBOURG DETAIL	4	4 Splits HAIER - 2 x 1820W + 2 x 800W	5,2	R407C	1,56	0,08
		2 2	2 Monoblocs LG - 1000W chacun 1 monosplit technibel + 1 monobloc LG	2	R22	0,6	0,03
STI	STRASBOURG NI	5	5 Monoblocs LG - 1000W chacun	5	R22	1,5	0,08
MOT	MONTEREAU	2	TECHNIBEL pce à froid KW 2,91	2,062	R410A	0,6186	0,03
		1	Mitsubishi	1,031	R410A	0,3093	0,02
MAS	MAYENNE	1	FUJITSU	5,3	R22	1,59	0,08
		2	Technibel	6,5	R410A	1,95	0,10
AMI	AMIENS	3	ATJ	11,04	R410A	3,312	0,17
ILV	ILLE ET	1	Technibel	10	R410A	4	0,20
ILV	VILAINE	1	Technibel	3,6	R410A	1,15	0,06
AIX	AIX LES BAINS	1	Systherme	8,6	R410A	2,58	0,13
NAN	NANCY	4	HAIER	11	R407C	3,32	0,17
BEL	BELFORT	1	N.C		R410A	0,93	0,05
		1	N.C		R407C	0,85	0,04
		1	N.C		R407C	0,85	0,04
		1	N.C		R407C	0,85	0,04
COA	COTES D'ARMOR	1	N.C	3,42	R410A	1,026	0,05
		2	N.C	5,62	R410A	1,686	0,08
VLF	VITRY LE FRANCOIS	3	LG	7,2	R22	2,16	0,11
REI	REIMS	1	TECHNIBEL	2,65	R407C	0,795	0,04
FAD	FALAISE	1	CONCEPT		R407C	2,2	0,11
COL	COLMAR	3	MITSUBICHI ELECTRIC	3	R410A	5,8	0,29
NIM	NIMES	1	TRANE - ED8675	30	R22	5,5	0,28
ALE	ALES	1	TECHNIBEL-00231347	3,67	R407C	1,22	0,06
VAD	VALOGNES	1	AIRWELL		R410A	8	0,40
		1	CONCEPT FS		R 407 C/O	8	0,40
GRD	GRANVILLE	2	SANYO type SAP-CR 98 EA SANYO type SAP - CR 188 ES	5	R407C	2,56	0,13
MOD	PONTAUBAULT	1	LG FM30AH	3,58	R410A	2,5	0,13
VID	VIRE	2	Technibel GR 129R5JBA x 2	3,4	R22	1,135	0,06
BAY	BAYONNE	3	DAIKIN		R410A	9	0,45
Siège PUTEAUX		4	YORK & CARRIER	7320	R134A	1330	66,50
		1	YORK	600	R410A	127	6,35
		1	CARRIER	53	R407C	14	0,70



Site	Nbre total d'éqpts de froid	Identification équipement	Puissance frigorifique (en kW)	Nature du fluide frigorigène	Quantité totale de fluide (en kg)	Quantité de fuite estimée (en kg)
TOTAL	90	-	50318	-	-	79

A noter que le nombre d'équipements a considérablement augmenté depuis 2014 en passant de 34 (201 kW) à 90 (50318 kW)

Pour les appareils dont la nature du fluide n'est pas connue, nous avons considéré le cas le plus défavorable au vu des 3 types de fluides utilisés sur l'ensemble des appareils, à savoir du R410A.

Le tableau suivant récapitule les quantités de fuites de fluides frigorigènes (constatées ou estimées) et les résultats obtenus en termes d'émissions de gaz à effet de serre :

Fluide frigorigène	Quantité émise à l'atmosphère en 2017	Facteur d'émission	Emission en teq CO ₂
R410a	8,78 kg	1 920 kgCO ₂ e par kg de fluide	16,858
R134a	66,50 kg	1 300 kgCO ₂ e par kg de fluide	86,450
R407C	3,7 kg	1 620 kgCO ₂ e par kg de fluide	5,994
TOTAL			109,302 t eq CO₂

A noter que le R22 et le R12 sont des HCFC et non pas des HFC. Ils ne sont donc pas pris en compte dans le présent bilan, en cohérence avec l'arrêté du 24 août 2011 qui liste les gaz à effet de serre à prendre en compte dans le bilan.

En 2017, la quantité de fluide frigorigène R22 émis dans l'atmosphère a été estimée à 0,75 kg.

■ Emissions directes liées à la biomasse (sols et forêt) (poste 5)

Les émissions et suppressions de GES issues de la biomasse des sols et des forêts contrôlées par la personne morale réalisant son bilan d'émissions de GES peuvent être dues :

- à l'absorption de CO₂ lors de la croissance de la biomasse et à la dégradation de la biomasse en CO₂, CH₄ ou N₂O,
- aux changements directs d'usage des terres (par exemple : convertir une prairie en forêt ou convertir une prairie en culture agricole),
- aux changements dans la teneur en carbone des sols résultant de :
 - variation du stock de carbone selon les différentes utilisations des terres ;
 - changement de pratiques agricoles (par exemple : combustion de la biomasse, chaulage, applications d'urée...).

Identification des sources de BOLLORE Energy :

Compte-tenu de l'activité et des installations de BOLLORE Energy, aucune émission de gaz à effet de serre n'est générée au niveau de ce poste.



2.3.2 Emissions indirectes de GES associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur

■ Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité (poste 6)

Les émissions indirectes liées à la consommation d'électricité proviennent de différentes sources (chauffage, éclairage, utilités, process,...). Le périmètre à prendre en compte couvre la phase de production de l'électricité.

L'évaluation de l'impact des consommations d'énergie dans le bilan peut être calculée soit sur la base des facteurs d'émissions des usages (chauffage, éclairage, usage en base, usage intermittent), soit sur la base du facteur moyen de production de l'électricité. Cette dernière approche est retenue dans le cadre de la présente étude.

Identification des sources de BOLLORE Energy:

Les sites de Bolloré Energy consomment de l'électricité essentiellement pour l'éclairage, le fonctionnement du matériel informatique et le fonctionnement des installations techniques.

Les données proviennent des factures du fournisseur d'énergie.

Le calcul se base sur la consommation en kWh de chacun des sites. Nous ne prenons pas en compte les taux de fuites sur le réseau de 8 %, en cohérence avec la méthodologie Bilan Carbone® de l'ABC.

Calcul des émissions :

Site	Electricité consommée en 2017	Facteur d'émission	Emission générées
Ensemble des Sites*	1 954 593	0,079 kg eq CO ₂ par kWh	154,608 t eq CO ₂
TOTAL			154,608 t eq CO₂

*Le détail des consommations par site se trouve en Annexe 01

■ Emissions indirectes liées à la consommation de chaleur, vapeur ou froid (poste 7)

Les émissions indirectes issues de l'approvisionnement en chaleur ou en froid des personnes morales proviennent du processus de fabrication de cette chaleur ou de ce froid.

Identification des sources de BOLLORE Energy :

Compte-tenu de l'activité et des installations de Bolloré Energy, aucune émission de gaz à effet de serre n'est générée au niveau de ce poste.

2.3.3 Autres émissions indirectes de GES

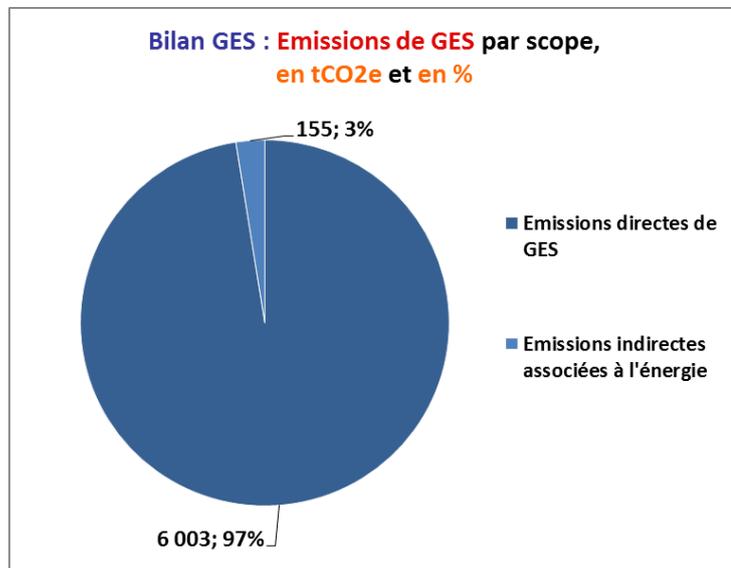
Les postes du scope 3 sur les autres émissions indirectes ne sont pas concernés par l'obligation réglementaire.

Ne disposant pas de moyens de collecter de façon cohérente, fiable et exhaustive les données sur les autres émissions indirectes, BOLLORE ENERGY a fait le choix de ne pas publier de données sur les autres émissions indirectes.

2.3.4 Tableau de synthèse des émissions

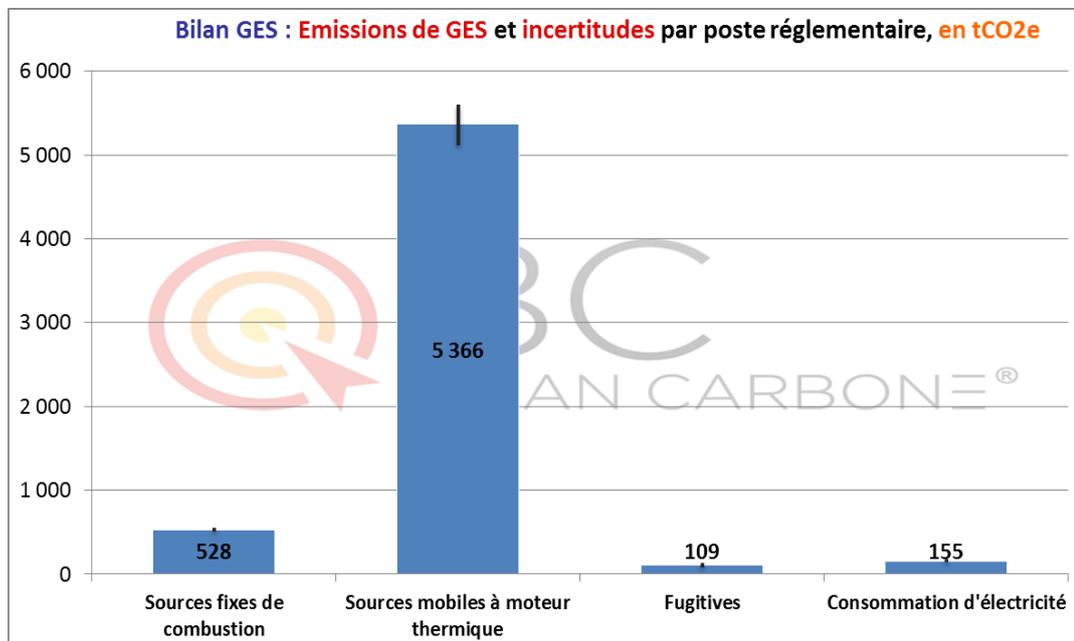
En 2017, Bolloré Energy a généré au total **9 106 tonnes équivalent CO₂** d'émissions de gaz à effet de serre, soit une augmentation de 12,6% par rapport à 2014 (8088 t CO₂).

Le graphique suivant montre la répartition des émissions de gaz à effet de serre en fonction des deux scopes réglementaires :

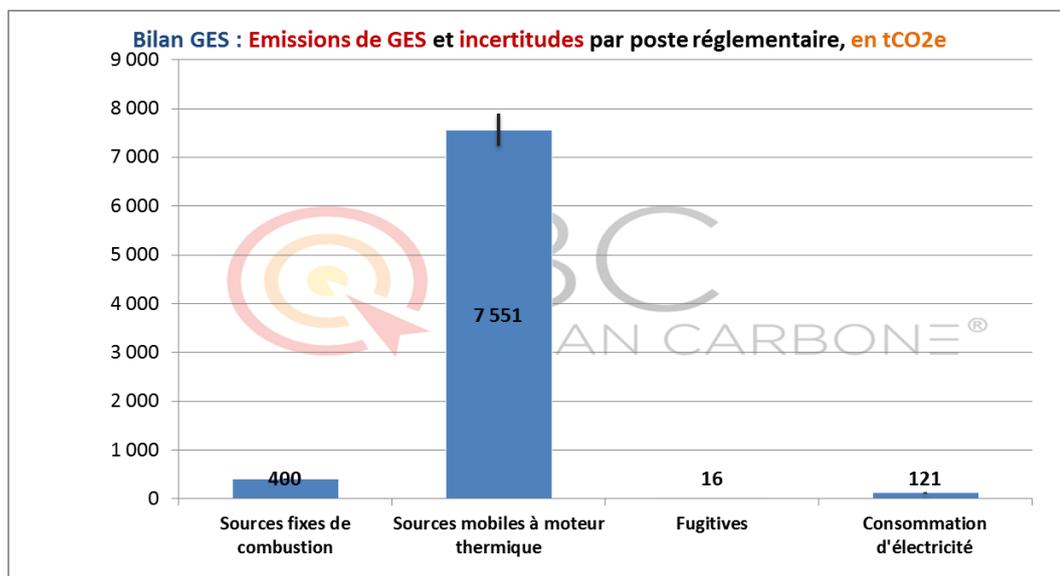


Le graphique suivant représente la répartition des émissions de gaz à effet de serre par poste d'émission, ainsi que l'incertitude associée :

En 2017 :



Pour rappel, la répartition pour l'année 2014 était la suivante :





Globalement, on constate une réduction notable des émissions directes des sources mobiles à moteur thermique puisqu'elles diminuent de 29% tandis que certains périmètres d'études pour d'autres postes ont été élargis :

- Les émissions liées à la consommation d'énergie des bâtiments (fioul et gaz) augmentent de 32%, s'expliquant par le nombre plus important d'établissements (63 en 2014 contre 102 en 2017) et donc une hausse de 30% de la consommation de fioul.
- Les catégories et les quantités d'halocarbures ont été fortement augmentées passant de 16 Teq.CO2 en 2015 à 109 Teq.CO2 en 2018. Ceci s'explique par l'élargissement du périmètre d'étude par rapport à 2015, justifiant ainsi la forte augmentation des quantités calculées. Le nombre d'équipements frigorifiques a considérablement augmenté en passant de 34 (201 kW) à 90 (50318 kW)
- Enfin, les émissions liées à la consommation électrique des bâtiments ont également subi une augmentation de 28% justifiée par la hausse du facteur d'émission de la base carbone, malgré une relative stabilité la consommation générale.

Le tableau repris en page suivante permet de synthétiser les émissions par poste en faisant également la distinction des émissions par type de gaz.



Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Valeurs calculées					
			Emissions de GES					
			CO2 (t CO2e)	CH4 (t CO2e)	N2O (t CO2e)	Autres gaz (t CO2e)	Total (t CO2e)	CO2 b (t CO2e)
Emissions directes de GES	1	Emissions directes des sources fixes de combustion	524	0	3	0	528	0
	2	Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	5 316	2	48	0	5 366	1 984
	3	Emissions directes des procédés hors énergie	0	0	0	0	0	0
	4	Emissions directes fugitives	0	0	0	109	109	0
	5	Emissions issues de la biomasse (sols et forêts)						
	Sous total			5 841	2	51	109	6 003
Emissions indirectes associées à l'énergie	6	Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité	155	0	0	0	155	0
	7	Emissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0
	Sous total			155	0	0	0	155
Autres émissions indirectes de GES	8	Emissions liées à l'énergie non incluses dans les postes 1 à 7						
	9	Achats de produits ou services						
	10	Immobilisations de biens						
	11	Déchets						
	12	Transport de marchandise amont						
	13	Déplacements professionnels						
	14	Actifs en leasing amont						
	15	Investissements						
	16	Transport des visiteurs et des clients						
	17	Transport de marchandise aval						
	18	Utilisation des produits vendus						
	19	Fin de vie des produits vendus						
	20	Franchise aval						
	21	Leasing aval						
	22	Déplacements domicile travail						
	23	Autres émissions indirectes						
Sous total			0	0	0	0	0	0

**Remarque :**

Des émissions peuvent être évaluées dans le cadre d'une double fonction liée au traitement des déchets et à la production d'énergie, de la cogénération ou encore d'une installation de production d'électricité à partir d'une source renouvelable.

La société BOLLORE Energy ne fait l'objet d'aucune émission évitée.

2.4. ELEMENTS D'APPRECIATION SUR LES INCERTITUDES

La personne morale doit présenter des éléments d'appréciation de l'incertitude sur les principaux postes concernés. Ces éléments peuvent être qualitatifs ou quantitatifs.

Pour l'appréciation des incertitudes, nous considérons une incertitude sur les facteurs d'émission et sur les données d'activités. Les incertitudes ont été évaluées pour chaque donnée de façon qualitative. La synthèse des incertitudes par poste d'émission est reprise ci-dessous :

Poste d'émission	Incertitude sur la donnée d'activité	Incertitude sur le facteur d'émission	Remarques
Emission directes des sources fixes de combustion			
Fioul domestique	5 %	5 %	Facture
Gaz naturel	5%	5%	Facture
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique			
Gasoil et essence, approche par la quantité de carburant	5 %	5 %	-
Emissions directes fugitives			
Fluides frigorigènes	10 %	30 %	-
Emissions indirectes liées à la consommation d'électricité			
Electricité, approche par relevé de compteur	5 %	50 %	Facture

L'incertitude globale sur les résultats du bilan est estimée à 3 %.

2.5. EXCLUSION DE SOURCES DE GES ET DE POSTES D'EMISSIONS DE GES

Lors de l'évaluation des émissions de GES du bilan, aucun poste d'émissions réglementaire n'a été exclu.

De même, toutes les sources associées aux postes ont été prises en compte.



2.6. FACTEURS D'EMISSIONS ET POUVOIRS DE RECHAUFFEMENT GLOBAUX (PRG) UTILISES

Les facteurs d'émissions et PRG utilisés dans le présent bilan sont ceux de la Base Carbone®.

Le bilan a été réalisé au moyen de l'outil Bilan Carbone® - version 8.2 de l'Association Bilan Carbone (ABC) qui permet de répondre intégralement à l'obligation réglementaire.

2.7. ADRESSE DU SITE INTERNET OU LE BILAN EST MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre sera mis à disposition du public sur le site internet de l'entité juridique BOLLORE Energy :

www.bollor-energy.fr



3 SYNTHÈSE DES ACTIONS

Poste d'émission	Action envisagée	Notion temporelle	Economie [%]	Economie [teqCO2]
Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Poursuivre la modernisation de la flotte de camions : - choisir une puissance adaptée (une puissance trop élevée étant un facteur de surconsommation) - privilégier les boîtes de vitesse robotisées plutôt que les boîtes de vitesse manuelles ou automatiques - optimiser le rapport de pont en fonction du type de trajet effectué	2018 - 2021	5% de réduction des émissions de CO ₂ liées aux déplacements « camions »	360,65
	Poursuivre la formalisation d'un plan de suivi de maintenance pour l'ensemble des véhicules, pour améliorer la maintenance et en assurer le suivi Cette action participe au maintien d'un bon rendement du moteur	2018 - 2021	2 % de réduction des émissions de CO ₂ du poste « déplacements »	163,78
	Mettre en place un suivi des entretiens par immatriculation de véhicules, afin d'optimiser le choix des futurs camions	2018 - 2021	5 % de réduction des émissions de CO ₂ liées aux déplacements « camions »	360,65
	Réduction de la vitesse maximale des Poids Lourds (Bridage des véhicules)	2018 - 2021	5 % de réduction des émissions de CO ₂ liées aux déplacements « camions »	360,65
	Dans le cahier des charges d'achat de camions citernes, prendre en compte les aspects environnementaux	2018 - 2021	2-5 % de réduction des émissions de CO ₂ liées aux déplacements « camions »	360,65
	Contrôler au moins tous les 2 mois la pression des pneumatiques, une pression de gonflage insuffisante entraînant une surconsommation de carburant Action à tracer tous les 2 mois.	2018 - 2021	1,5 % de réduction des émissions de CO ₂ du poste « déplacements »	122,84
	Poursuivre et renouveler une formation à l'éco-conduite des personnes effectuant des déplacements professionnels (véhicules utilitaires et camions), afin de modifier les comportements et réduire les consommations.	2018 - 2021	3% de réduction des émissions de CO ₂ du poste « déplacements »	245,67



Emissions directes des sources mobiles à moteur thermique	Moderniser la flotte des utilitaires – Favoriser l'utilisation de véhicules électriques Dans le cahier des charges de véhicules utilitaire prendre en compte les aspects environnementaux.	2018 - 2021	15% des émissions CO ₂ liées au poste « voiture »	377,65 (avec 10% du parc hybride)
Energie interne	Mise en place d'une régulation de chauffage au niveau des étages par rapport à la température extérieure	2018 - 2021	5% de réduction des émissions de CO ₂ liées aux combustions	26,2
Energie interne	Réaliser un audit énergétique du bâtiment	2018 - 2021	10% de réduction des émissions de CO ₂ du poste « énergie »	80,9
Consommation d'électricité	Etudier le remplacement des éclairages à tubes fluorescents et les ampoules à incandescence par des éclairages à LED ou des ampoules à basse consommation	2018 - 2021	10% de réduction des émissions de CO ₂ liées à la consommation d'électricité	15,46
Climatisation	<i>Pour les sites concernés :</i> Mettre en place un contrôle d'étanchéité des circuits de fluides frigorigènes contenant plus de 2 kg de fluide S'assurer de la conservation de l'ensemble des fiches d'intervention et attestations de contrôle pendant au moins 5 ans	2018 - 2021	10% de réduction des émissions de CO ₂ du poste « hors énergie »	10,9
Tous les postes relatifs à la consommation du bâtiment	Sensibiliser le personnel à la gestion de l'énergie pour améliorer leur comportement. Demander la participation des équipes de nettoyage et du personnel de sécurité. Réaliser un guide de bonnes pratiques énergétiques à destination des salariés.	2018 - 2021	5 % de réduction des émissions de CO ₂ du poste « énergie »	40,45

Comme demandé dans le décret du 11 juillet 2011, la société Bolloré Energy se fixe un objectif global de réduction des émissions de 27,74 % au cours des 4 années qui suivent l'année de reporting, ce qui représenterait un volume de 2 526,45 tonnes de CO₂.



4 ANNEXE 1 : CONSOMMATION DES BATIMENTS (2017)

Site	Code agence	Electricité Consommation (en kWh)	Gaz naturel Consommation (en kWh PCS)	Fioul domestique Consommation (en litres)
AIRE SUR L'ADOUR	AIR	11 912,00	-	2 014,00
AIX LES BAINS	AIX	46 313,00	-	2 833,00
ALENCON	ALD	23 030,00	-	1 879,00
ALES	ALE	8 061,00	-	3 107,00
AVIGNON DETAIL+ NI	AVD	9 898,00	-	3 911,00
	AVI	11 417,00	-	1 624,00
BAYONNE	BAY	8 161,00	-	2 722,00
BELFORT + DEPOT DE MEROUX	BEL	19 982,00	-	1 093,00
	DME	79 897,00	-	0,00
BESANCON	BES	35 328,00	-	1 389,00
BLOIS	BLO	10 480,00	-	1 602,00
BOURGES	BOU	20 525,00	-	9 641,00
CAEN	CAD	31 263,00	-	2 349,00
CHARLEVILLE	CVI	46 420,00	-	4 488,00
CHARLEVILLE NI	CAI	24 647,00	-	-
CHARTRES	CHT	23 941,00	-	2 598,00
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	LVR	20 096,00	-	792,00
CHATEAUROUX	CHB	11 599,00	-	4 465,00
CLERMONT FERRAND + DéPOT DE GERZAT	COU	7 968,00	-	9 215,00
	DGZ	102 706,00	-	1 696,00
COLMAR	COL	9 874,00	-	1 612,00
COTES D'ARMOR	COA	16 575,00	-	8 284,00
DEPOT DE STRASBOURG + STRASBOURG DETAIL	DST	101 266,00	-	3 742,00
	STD	-	-	6 187,00
DéPôt NORMANDIE CAEN	DNC	262 711,00	-	0,00
EU	EUN	32 156,00	-	2 362,00
AMIENS	AMI = EUN	-	-	15,00
EVREUX	EVD	10 946,00	-	-
FALAISE/CONDE S/NOIREAU	FAD	70 524,00	-	5 030,00
FINISTERE	FIT	23 121,00	-	2 890,00
GRANVILLE	GRD	19 115,00	-	2 973,00
GROSBLIEDERSTROFF	SAS	13 048,00	-	5 698,00
ILLE ET VILAINE	ILV	41 405,00	-	1 583,00
LA VIEILLE LYRE	BED +	66 575,00	-	399,00
	LAD			
LE MANS	LMD	26 397,00	-	0,00
MAYENNE	MAS	12 856,00	0,00	358,00



Site	Code agence	Electricité Consommation (en kWh)	Gaz naturel Consommation (en kWh PCS)	Fioul domestique Consommation (en litres)
METZ	MJG	6 968,00	-	0,00
MONTEREAU	MOT	53 789,00	-	995,00
MONTRICHARD	MIS	6 959,00	-	837,00
MORBIHAN	MOR	12 756,00	-	2 759,00
MULHOUSE + DEPOT DE MULHOUSE	MUL	108 397,00	-	6 638,00
	DMU	-	-	1 154,00
NANCY	NAN	17 878,00	-	6 949,00
NANTES NI	NAI	3 410,00	-	-
NEVERS	NEV	13 398,00	-	5 607,00
NICE DETAIL	NID = NIC	28 421,00	-	0,00
NIMES	NIM	29 860,00	-	4 594,00
ORLÉANS	ORL	7 797,00	-	8 187,00
PAYS DE LOIRE	PAL	3 640,00	-	3 556,00
PONTAUBAUT MORTAIN	MOD	23 303,00	-	3 391,00
REIMS	REI	24 610,00	-	6 416,00
ROMILLY S/SEINE	ROM	57 884,00	-	16 426,00
ROUEN DETAIL	ROC	74 766,00	-	1 789,00
ROUEN NI	ROI	20 785,00	-	-
SAINT AMAND MONTROND	SAM	5 566,00	-	2 391,00
SAINT-DIÉ	SDI	32 031,00	-	5 048,00
EPINAL	EPI = SDI	-	-	1 472,00
SAUSSAY	SAD	19 028,00	-	121,00
STATION COTE D'ARMOR	SCO	20 139,00	-	-
TOUQUES/PONT AUDEMER	TOD	37 530,00	-	6 359,00
VAL DE SAONE	VDS	4 217,00	0,00	2 155,00
VALOGNES / ST Lô / COUTANCES	VAD	40 534,00	-	6 608,00
VIRE	VID	32 521,00	40 279,00	494,00
VITRY LE FRANCOIS	VLF	5 195,00	-	1 898,00
CONTROLE OPERATIONNEL	COO = Siège	2 998,00	-	-
CONTROLE DE GESTION	CDG = Siège	-	-	-
COMPTABILITE	CPT = Siège	-	-	-
DIRECTION DES APPROS	DAP = Siège	-	-	-
DIRECTION DU PERSONNEL	DDP = Siège	-	-	-
DIRECTION FIN.& ADMN.	DFA = Siège	-	-	-
DIRECTION GENERALE	DGG =	-	-	-



Site	Code agence	Electricité Consommation (en kWh)	Gaz naturel Consommation (en kWh PCS)	Fioul domestique Consommation (en litres)
	Siège			
DIRECTION RESEAU	DRE = Siège	-	-	-
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	DRH = Siège	-	-	-
DIRECTION TECHNIQUE DEPOTS	DTD = Siège	-	-	-
FRAIS COMMUNS CE	FCE = Siège	-	-	-
DIRECTION HYGIENE ET SECURITE	HSE = Siège	-	-	-
INFORMATIQUE	INF = Siège	-	-	-
BORDEAUX NI	BOI	-	-	-
BAGNOLES DE L'ORNE	BAG	-	-	-
BASSE NORMANDIE	CAS	-	-	-
CHATEAURENARD	CHS	-	-	-
PARIS NI	PAI	-	-	-
STRASBOURG NI	STI	-	-	-
TOTAL	-	<u>1 954 593,00</u>	<u>40 279,00</u>	<u>194 395,00</u>



5 ANNEXE 2 : CONSOMMATION GASOIL VEHICULES/CAMIONS

- Véhicules légers et voitures (2017)**

Site	Code agence	Consommation de gasoil (en litres)
AIRE SUR L'ADOUR	AIR	2 026
AIX LES BAINS	AIX	3 635
ALENCON	ALD	1 879
ALES	ALE	3 207
AMIENS	AMI = EUN	15
ANTENNES	ANT	1 084
AVIGNON DETAIL + NI	AVD	4 179
	AVI	3 870
BAGNOLES DE L'ORNE	BAG	
BAYONNE	BAY	3 314
LA VIEILLE LYRE	BED = LAD	399
BELFORT + DEPOT MEROUX	BEL	1 536
	DME	1 536
BESANCON	BES	1 391
BLOIS	BLO	4 739
BORDEAUX NI	BOI	1 273
BOURGES	BOU	9 372
CAEN	CAD	20 734
CHARLEVILLE NI	CAI	3 193
BASSE NORMANDIE	CAS	2
CONTROLE DE GESTION CERTIFICATS D'ECONOMIE ENERGIE	CDG = Siège	523
CHATEAUROUX	CEE	427
	CHB	



Site	Code agence	Consommation de gasoil (en litres)
		4 312
CHARTRES	CHT	3 780
COTES D'ARMOR	COA	8 759
COLMAR	COL	2 038
CONTROLE OPERATIONNEL	COO = Siège	4 351
CLERMONT FERRAND	COU	10 151
DéPOT DE GERZAT	DGZ	1 751
COMPTABILITE	CPT	569
CHARLEVILLE	CVI	4 317
DIRECTION DES APPROX	DAP = Siège	4 165
DIVERS DETAIL	DDE	-
DIRECTION DU PERSONNEL	DDP = Siège	727
DIRECTION FIN.& ADMN.	DFA = Siège	977
Direction France	DFR = Siège	2 387
DIRECTION GENERALE	DGG = Siège	3 958
DIVERS DEPÔTS BEN	DID	1 816
DIVERS NEGOCE	DIN	2 125
DEPOT DE MULHOUSE + MULHOUSE	DMU	-
	MUL	6 639
DéPôt NORMANDIE CAEN	DNC	1 986
DIRECTION RESEAU	DRE = Siège	952
DIRECTION RESSOURCES HUMAINES	DRH = Siège	332
DIRECTION TECHNIQUE DEPOTS	DTD = Siège	2 531
EPINAL + SAINT-Dié	EPI = SDI	1 472
	SDI	5 050
EU	EUN	2 371
FALAISE/CONDE S/NOIREAU	FAD = EVD	5 036
FRAIS COMMUNS CE	FCE	-



Site	Code agence	Consommation de gasoil (en litres)
		1
FRAIS COMMUNS	FCO	633
FINISTERE	FIT	4 481
GRANVILLE	GRD	3 135
DIRECTION HYGIENE ET SECURITE	HSE = Siège	3 866
ILLE ET VILAINE	ILV	13 486
INFORMATIQUE	INF = Siège	770
LE MANS	LMD	6 282
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	LVR	792
MAYENNE	MAS	855
MONTRICHARD	MIS	917
METZ	MJG	5 352
PONTAUBAUT MORTAIN	MOD	3 391
MORBIHAN	MOR	2 888
MONTEREAU	MOT	1 173
NANTES NI	NAI	2 547
NANCY	NAN	6 800
NEVERS	NEV	5 578
NICE DETAIL	NID = NIC	21 578
NIMES	NIM	4 631
ORLÉANS	ORL	8 309
PARIS NI	PAI	3 427
PAYS DE LOIRE	PAL	7 395
REIMS	REI	7 036
ROUEN DETAIL	ROC	24 702
ROUEN NI	ROI	251
ROMILLY S/SEINE	ROM	1 698
SAUSSAY	SAD	



Site	Code agence	Consommation de gasoil (en litres)
		121
SAINT AMAND MONTROND	SAM	2 549
GROSBLIEDERSTROFF	SAS	6 674
STRASBOURG DETAIL + NI +DEPOT DE STRASBOURG	STD	6 230
	STI	2 247
	DST	7 455
TOUQUES/PONT AUDEMER	TOD	6 531
VALOGNES / ST Lô / COUTANCES	VAD	12 030
VAL DE SAONE	VDS	1 322
VIRE	VID	494
VITRY LE FRANCOIS	VLf	1 968
TOTAL		340 479

- **Camions (2017)**

Site	Code agence	Consommation de gasoil (en litres)
AIRE SUR L'ADOUR	AIR	55 405,00
AIX LES BAINS	AIX	58 509,00
ALENCON	ALD	27 119,00
ALES	ALE	16 329,00
AMIENS	AMI = EUN	23 438,00
AVIGNON DETAIL	AVD	19 100,00
BAYONNE	BAY	34 135,00
LA VIEILLE LYRE	BED = LAD	71 939,00
BELFORT	BEL	41 731,00
BESANCON	BES	41 731,00
BLOIS	BLO	43 464,00
BOURGES	BOU	33 414,00
CAEN	CAD	52 703,00
CHATEAURoux	CHB	42 626,00
CHATEAURENARD + MONTEREAU	CHS	9 543,00
	MOT	76 820,00
CHARTRES	CHT	63 586,00
COTES D'ARMOR	COA	91 239,00
COLMAR	COL	60 735,00
CLERMONT FERRAND	COU	62 878,00
CHARLEVILLE	CVI = CAI	74 378,00



Site	Code agence	Consommation de gasoil (en litres)
EPINAL + SAINT-Dié	EPI	28 138,00
	SDI	24 554,00
EU	EUN	15 918,00
FALAISE/CONDE S/NOIREAU	FAD = EVD	80 436,00
FINISTERE	FIT	56 335,00
GRANVILLE	GRD	21 763,00
ILLE ET VILAINE	ILV	46 741,00
LE MANS	LMD	34 620,00
CHATEAUNEUF LES MARTIGUES	LVR	30 573,00
MAYENNE	MAS	61 891,00
MONTRICHARD	MIS	27 451,00
METZ	MJG	57 386,00
PONTAUBAUT MORTAIN	MOD	55 961,00
MORBIHAN	MOR	61 204,00
MULHOUSE	MUL	70 301,00
NANCY	NAN	77 489,00
NEVERS	NEV	32 758,00
NICE DETAIL	NID = NIC	13 271,00
NIMES	NIM	27 719,00
ORLÉANS	ORL	40 586,00
PAYS DE LOIRE	PAL	62 430,00
REIMS	REI	43 641,00
ROUEN DETAIL	ROC	115 286,00
ROMILLY S/SEINE	ROM	50 357,00
SAUSSAY	SAD	22 316,00
SAINT AMAND MONTROND	SAM	21 810,00
GROSBLIEDERSTROFF	SAS	40 530,00
STRASBOURG DETAIL	STD	69 109,00
TOUQUES/PONT AUDEMER	TOD	24 743,00
VALOGNES / ST Lô / COUTANCES	VAD	81 942,00
VAL DE SAONE	VDS	25 874,00
VIRE	VID	57 495,00
VITRY LE FRANCOIS	VLF	36 199,00
TOTAL		2 517 649,00